

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 10 octobre 2008.

L'an deux mil huit, le dix octobre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme ALLENBACH Bernadette, M. DEISS Cyrille, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ROESSLER Thierry, M. ULLMANN Eric, M. WEISSEREINER Pascal, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre.

Absents excusés : M. BIEHLER Damien et M. FEIG Gérard.

Procurations : M. FEIG Gérard à M. MEYER Alphonse.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Transfert de compétences complémentaires au SDEA en matière d'assainissement,
- 3- Réalisation d'études sur la mise en place d'une chaufferie bois,
- 4- Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement,
- 5- Rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains,
- 6- Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du SMICTOM,
- 7- Suppression du budget communal « lotissements »,
- 8- Voyages scolaires,
- 9- Divers.

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès verbal des délibérations du Conseil municipal du 11 juillet 2008 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Transfert de compétences complémentaires au SDEA en matière d'assainissement,

Le Conseil municipal, vu ses délibérations en date du 18 décembre 1998 (point 5) et du 29 Mars 2006 (point 5) confirmant l'adhésion au SDEA de la Commune et opérant les transferts de compétences suivants à ce dernier notamment en matière d'assainissement : Contrôle, Entretien et Exploitation des équipements publics de collecte, de transport des eaux usées et pluviales, Etude des équipements publics de collecte, de transport des eaux usées et pluviales, Extension des équipements publics de collecte, de transport des eaux usées et pluviales limitée aux branchements, Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif ; vu l'article 74 des statuts modifiés du SDEA maintenant les dispositions de l'article 8 et 50 des statuts antérieurs ; vu l'article 6 des statuts modifiés précisant que le SDEA « exerce dans les conditions fixées par les Articles 7, ainsi que 72 et suivants des Statuts, aux lieu et place des collectivités membres, leurs compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif » ; considérant qu'eu égard aux nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche plus intégrée doit être envisagée pour assurer une gestion globale et cohérente des services d'Assainissement ; considérant qu'un transfert complémentaire en matière d'Assainissement est de nature à répondre à ces préoccupations, après délibération, à l'unanimité :

- décide de transférer au Syndicat Mixte S.D.E.A, en application de l'Article 74 des Statuts modifiés, les attributions complémentaires suivantes :
 - Contrôle, Entretien et Exploitation des équipements publics de traitement des eaux usées et pluviales,
 - Etudes des équipements publics de traitement des eaux usées et pluviales,
 - Amélioration et Rénovation des équipements publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales,
 - Extension des équipements publics de collecte, de transport et de traitements des eaux usées et pluviales,
- fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2009,
- autorise le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

3 - Réalisation d'études sur la mise en place d'une chaufferie bois,

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils se sont engagés à lancer des études de faisabilité en matière d'énergies renouvelables. Il y aurait donc lieu de faire réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois à alimentation automatique pour les bâtiments suivants : Salle des fêtes, ancien local pompiers, isehaefel, Ecole primaire, Ecole maternelle, logements de l'école, presbytère catholique et église catholique. Une telle étude est estimée à environ 10.000 € TTC et devra être conforme à un cahier de charges approuvé par la Région Alsace.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois à alimentation automatique pour les bâtiments précités suivant le cahier de charges énergivie de la Région Alsace,
- fixe le montant de cette étude à 10.000 € TTC (8.362 € HT),
- arrête le plan de financement de cette étude de faisabilité comme suit :

Coût estimatif de l'étude :	10.000 € TTC
Aide de la Région Alsace (35 % du montant HT) :	2.930 €
Aide de l'ADEME (35 % du montant HT) :	2.930 €
Autofinancement communal :	4.140 €
- sollicite toutes les subventions susceptibles de pouvoir être attribuées pour la réalisation d'une telle étude,
- autorise Monsieur le Maire à consulter les bureaux d'études bois énergie et à signer le marché correspondant avec l'entreprise la mieux disante ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente décision,
- décide d'inscrire un crédit de 10.000 € à l'article 2031 (Frais d'études) du Budget principal,
- décide d'inscrire un crédit complémentaire de 2.930 € à l'article 1382 (Subventions Région) du Budget principal,
- décide d'inscrire un crédit de 2.930 € à l'article 1388 (Autres subventions) du Budget principal,
- décide de réduire le crédit inscrit à l'article 2183 (Matériel de bureau et informatique) du Budget principal d'une somme de 4.140 €.

4 - Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement,

Monsieur le Maire présente le rapport annuel unique sur l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2007 de la Commune de ZINSWILLER transmis aux Conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance.

Le Conseil municipal, après avoir écouté les explications données par Monsieur le Maire, lui donne acte de la présentation de ce rapport.

5 - Rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le compte-rendu d'activité 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains est disponible en mairie où toute personne intéressée peut le consulter. Il présente les principaux faits marquants des activités de la Communauté durant l'année 2007.

6 - Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du SMICTOM,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport d'activité 2007 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin est disponible en mairie où toute personne intéressée peut le consulter.

7 - Suppression du budget communal « lotissements »,

Le Conseil municipal, considérant que le Budget annexe « lotissements » créé en 1997 n'a jamais donné lieu à des exécutions budgétaires du fait de la non réalisation d'un lotissement communal, qu'il y a donc lieu de le supprimer car il n'y a aucune prévision de réalisation d'un lotissement sous maîtrise d'ouvrage communale, après délibération, à l'unanimité, décide de supprimer le budget communal « lotissements ».

8 - Voyages scolaires,

Monsieur le Maire informe les élus présents que le collège relance le projet « sports en milieux naturels » et qu'il souhaite connaître les modalités de participation financière éventuelle de la Commune aux voyages (7 jours/6 nuits) organisés par le collège.

Le Conseil municipal, après délibération, par 8 voix contre 6, décide de ne pas attribuer d'aide pour les voyages organisés aux Collèges.

9 - Divers,

A - Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à lui faire part de leurs propositions pour l'établissement de la liste à transmettre à l'éducation nationale dans le cadre de la mise en place du service d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants.

B – Monsieur le Maire présente aux élus le projet de columbarium (9 emplacements) établi par Monsieur BERNARD PETRY, sculpteur à GOETZENBRUCK. La réalisation de ce projet dont le montant estimatif est de 9.073 € TTC (8.600 € HT) est prévue au printemps 2009 après vote du budget primitif 2009. La société Granimond de SAINT AVOLD, également consultée, a présenté un projet (8 emplacements) pour un coût estimatif de 12.192 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide la réalisation d'un columbarium au printemps 2009 après vote du budget primitif 2009,
- décide de retenir le projet établi par Monsieur BERNARD PETRY, sculpteur à GOETZENBRUCK, pour un montant estimatif de 9.073 € TTC (8.600 € HT),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

C - Le Conseil municipal, vu l'usage local et après délibération, à l'unanimité :

- décide de fixer la valeur des bons d'achat à remettre aux personnes âgées ne pouvant pas prendre part à la Fête de Noël à 20 € / personne ; les achats étant à réaliser jusqu'au 1^{er} mars de l'année suivante auprès des commerçants de la Commune ayant donné leur accord,
- décide de fixer la valeur plafond des achats de Noël à réaliser pour les enfants âgées au plus de 14 ans du personnel (titulaire ou non) de la Commune à 32 € / enfant.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 22 octobre 2008.

Le Maire,
A. MEYER